

Paris, le 18 mars 2020

Crise sanitaire du COVID-19

L'AMIF aux côtés des maires d'Ile-de-France pour traverser cette épreuve

Sans surprise, les maires sont en première ligne dans la crise sanitaire que traverse notre pays. Au plus proches des habitants inquiets, ils se mobilisent depuis le début de cette épreuve afin que notre vie démocratique puisse continuer à s'exercer au mieux dans le cadre des contraintes imposées et nécessaires.

L'AMIF est bien sûr comme toujours à leurs côtés, tout à la fois pour relayer les informations du gouvernement puisque la situation évolue chaque jour, mais aussi pour faire connaître les initiatives prises par les villes afin de protéger leurs populations, assurer la continuité éducative ou limiter la progression du virus.

Dès le 25 février l'ARS IDF et l'AMIF prenaient des initiatives communes afin de renforcer les actions de prévention des élus, au plus près des populations. De même, l'AMIF a été associée aux nombreuses rencontres avec le ministère de la Cohésion des territoires afin de faire valoir le sentiment et les préoccupations des élus locaux.

Dans la continuité de cette mobilisation de tous les instants, l'AMIF a créé une page dédiée sur son site internet afin de diffuser le maximum d'informations transmises par les ministères, les préfetures et l'ARS Ile-de-France, et mises à jour en temps réel.

Cette page spéciale recense à la fois les informations nécessaires émanant des autorités nationales et sanitaires, des recommandations opérationnelles, mais aussi les mesures prises par les maires – hors contraintes gouvernementales pour diffuser les bonnes pratiques. Elles sont la preuve de la vitalité des communes et de la capacité des élus et des agents à dépasser les difficultés afin de faire face aux exigences de solidarité indispensables ; de leur capacité, aussi, à innover.

Nous invitons les maires et leurs équipes à consulter notre site internet aussi souvent que nécessaire avec la garantie qu'il sera mis à jour régulièrement. De même que nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram) se feront les relais des informations en notre possession.

Et comme le souligne Stéphane Beudet, président de l'AMIF, chacun peut agir à la mesure des besoins de son voisin, de sa rue, de son quartier, et ainsi « donner l'exemple de la capacité que nous avons, les uns et les autres, à être solidaires dans cette situation de crise. »

Le site internet de l'AMIF est consultable à cette adresse : <https://amif.asso.fr/>

Pour suivre l'actualité sur les différents réseaux sociaux de l'AMIF :

- <https://www.facebook.com/associationmairesidf/>
- https://twitter.com/AMIF_asso
- <https://www.linkedin.com/company/9414560/admin/>
- https://www.instagram.com/amif_asso/?hl=fr

Contact presse : Graziella Riou – griou@amif.asso.fr – 06 14 42 25 70